

Elevages ovin et caprin : montant des aides 2023



© 2023 Les Echos Publishing

Provisoirement fixés par un arrêté du 3 octobre dernier, les montants définitifs des aides ovines et caprines allouées aux éleveurs au titre de la campagne 2023 ont été fixés comme suit pour les départements métropolitains, hors Corse :

- aide caprine : 15 € par chèvre (14,86 € en 2022) ;
- aide ovine de base : 21 € par brebis (22,08 € en 2022) ;
- majoration à l'aide ovine de base accordée aux 500 premières brebis primées : 2 € (montant inchangé) ;
- aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs : 6 € par animal primé (6,50 € en 2022).

Selon le ministère de l'Agriculture, le versement du solde de ces aides a débuté au début de ce mois de décembre et devrait s'étaler jusqu'au 20 décembre.

[Arrêté du 28 novembre 2023, JO du 30](#)

© 2023 Les Echos Publishing